ASSEMBLÉE NATIONALE

PJL RECONNAISSANCE ET RÉPARATION DES PRÉJUDICES SUBIS PAR LES HARKIS - (N° 4662)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 84

présenté par

Mme Blin, M. Bourgeaux, M. Bony, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Benassaya, M. Habert-Dassault, Mme Bonnivard, Mme Trastour-Isnart et M. Gosselin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.